

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Caen, le 04/04/2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CAEN

3 rue Arthur Le Duc
BP 25086

14050 CAEN Cedex 4
Téléphone : 02.31.70.72.72
Télécopie : 02.31.52.42.17

lundi au vendredi 9h-12h30/13h30-16h30

E19000025 / 14

M. le Président
Caen Normandie Métropole
19 avenue Pierre Mendès-France
CS 52700
14027 CAEN CEDEX 9

Dossier n° : E19000025 / 14
(à rappeler dans toutes correspondances)

Objet : Révision n° 1 du SCot Caen-Métropole.

REÇU LE

08 AVR. 2019

PÔLE MÉTROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPÔLE

M. le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné la commission d'enquête, présidée par Monsieur Jean TARTIVEL, directeur technique de collectivité territoriale à la retraite, demeurant 7 rue des Castors 61100 Flers (tel : 02.33.64.08.38 ; portable : 06.08.92.94.00), en vue de procéder à l'enquête citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le président de la commission avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La Greffière en Chef,


Patricia LEGENTIL-KARAMIAN

EB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

04/04/2019

N° E19000025 /14

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission

Vu enregistrée le 01/04/2019, la lettre par laquelle M. le Président de Caen Normandie Métropole demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *la révision n° 1 du Schéma de cohérence territoriale (SCot) Caen-Métropole* ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 143-22 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-5 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Jean TARTIVEL

Membres titulaires :

Monsieur Pierre GUINOT-DELERY
Monsieur Pierre VIGOR

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Président de Caen Normandie Métropole et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Caen, le 04/04/2019.

Le Président,

Signé Robert LE GOFF

Pour copie certifiée conforme à l'original,
La greffière en chef,

P. Legentil-Karamian

